

AR Prefecture

006-21060156300013  
Reçu le 13/04/2023  
Publié le 13/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE - MAIRIE DE VENANSON (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21060156300013

POSTE COMPTABLE : SGC PLAN DU VAR

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

BUDGET : BUDGET DE LA COMMUNE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## AR Prefecture

006-210601563-20230411-DE

## Sommaire

Reçu le 13/04/2023

Émis le 13/04/2023

**I - Informations générales (5)**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

**II - Présentation générale du budget**

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

**III - Vote du budget**

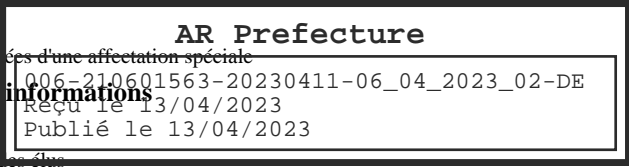
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

**IV - Annexes (6)****A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	29
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	34
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	35
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	36
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	37
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

**B - Engagements hors bilan**

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	38
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	39
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet



B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	40
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	42
D2 - Arrêté et signatures	43

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>AR Prefecture</b>	
<b>Code INSEE</b> <b>06156</b>	006-210601563-2022 Reçu le 13/04/2023 Publié le 13/04/2023
<b>MAIRIE DE VENANSON</b> <b>BUDGET DE LA COMMUNE</b>	

<b>CA</b> <b>2022</b>
--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

## AR Prefecture

006-21069	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
Reçu le 13/04/2023	<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>
Publié le 13/04/2023		

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

AR Prefecture

## II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

Reçu le 13/04/2023  
Publié le 13/04/2023

## EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	242 511,40	G	617 486,24
	Section d'investissement	B	220 491,19	H	1 368 885,25

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+		+	
	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	67 861,86
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	31 029,40	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		=		=	
	= A+B+C+D		494 031,99	= G+H+I+J	2 054 233,35

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)					
		Section de fonctionnement	E	0,00	K
Section d'investissement	F	300 000,00	L	115 375,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		300 000,00	= K+L	115 375,00

RESULTAT CUMULE					
		Section de fonctionnement	= A+C+E		242 511,40
Section d'investissement	= B+D+F		551 520,59	= H+J+L	1 484 260,25
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		794 031,99	= G+H+I+J+K+L	2 169 608,35

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 300 000,00	L 115 375,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	115 375,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

AR Prefecture

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	006-210601563-20230411-06_04_2023_02-DE		
	Reçu le 13/04/2023		
	006-210601563-20230411-06_04_2023		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14	250 000,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

## AR Prefecture

## II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	119 067,11	91 766,11	0,00	0,00	27 301,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	77 600,00	77 075,81	0,00	0,00	524,19
014	Atténuations de produits	26 175,00	24 942,00	0,00	0,00	1 233,00
65	Autres charges de gestion courante	39 278,57	39 081,79	0,00	0,00	196,78
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>262 120,68</b>	<b>232 865,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 254,97</b>
66	Charges financières	8 850,00	8 801,27	0,00	0,00	48,73
67	Charges exceptionnelles	3 050,00	98,42	0,00	0,00	2 951,58
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>274 020,68</b>	<b>241 765,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 255,28</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	115 974,90				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	746,50	746,00			0,50
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>116 721,40</b>	<b>746,00</b>			<b>115 975,40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>390 742,08</b>	<b>242 511,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148 230,68</b>
<b>Pour information</b> <b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>0,00</b>				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	200,00	4 496,05	0,00	0,00	-4 296,05
70	Produits services, domaine et ventes div	12 895,00	4 499,53	0,00	0,00	8 395,47
73	Impôts et taxes	152 042,00	169 559,00	0,00	0,00	-17 517,00
74	Dotations et participations	44 397,62	42 193,77	0,00	0,00	2 203,85
75	Autres produits de gestion courante	81 245,60	91 843,54	0,00	0,00	-10 597,94
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>290 780,22</b>	<b>312 591,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 811,67</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	32 100,00	304 894,35	0,00	0,00	-272 794,35
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>322 880,22</b>	<b>617 486,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-294 606,02</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>322 880,22</b>	<b>617 486,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-294 606,02</b>
<b>Pour information</b> <b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>67 861,86</b>				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



## AR Prefecture

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRESII  
A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	516 994,00	56 840,84	50 000,00	410 153,16
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>1 053 000,00</b>	<b>54 014,49</b>	<b>250 000,00</b>	<b>748 985,51</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 569 994,00</b>	<b>110 855,33</b>	<b>300 000,00</b>	<b>1 159 138,67</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 000,00	38 383,12	0,00	2 616,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>41 000,00</b>	<b>38 383,12</b>	<b>0,00</b>	<b>2 616,88</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 610 994,00</b>	<b>149 238,45</b>	<b>300 000,00</b>	<b>1 161 755,55</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	71 252,74	71 252,74		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>71 252,74</b>	<b>71 252,74</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 682 246,74</b>	<b>220 491,19</b>	<b>300 000,00</b>	<b>1 161 755,55</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>31 029,40</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	324 302,00	92 918,51	115 375,00	116 008,49
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	930 000,00	929 960,00	0,00	40,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 254 302,00</b>	<b>1 022 878,51</b>	<b>115 375,00</b>	<b>116 048,49</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	20 000,00	22 961,00	0,00	-2 961,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 047,00	0,00	-47,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>271 000,00</b>	<b>274 008,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 008,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 525 302,00</b>	<b>1 296 886,51</b>	<b>115 375,00</b>	<b>113 040,49</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	115 974,90			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	746,50	746,00		0,50
041	Opérations patrimoniales (1)	71 252,74	71 252,74		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>187 974,14</b>	<b>71 998,74</b>		<b>115 975,40</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 713 276,14</b>	<b>1 368 885,25</b>	<b>115 375,00</b>	<b>229 015,89</b>

MAIRIE DE VENANSON - BUDGET DE LA COMMUNE - CA - 2022

AR Prefecture						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés	
	006-210601563-20230411-06_04_2023_02155	(BP+DM+RAR N-1)				
	Reçu le 13/04/2023					
	Annulé le 13/04/2023	0,00				
<b>R 001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## AR Prefecture

## PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

Reçu le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

## 1 – Mandats emis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	91 766,11		91 766,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	77 075,81		77 075,81
014	Atténuations de produits	24 942,00		24 942,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	39 081,79		39 081,79
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	8 801,27	0,00	8 801,27
67	Charges exceptionnelles	98,42	0,00	98,42
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	746,00	746,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>241 765,40</b>	<b>746,00</b>	<b>242 511,40</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	38 383,12	0,00	38 383,12
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	54 014,49		54 014,49
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	56 840,84	37 630,80	94 471,64
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	33 621,94	33 621,94
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>149 238,45</b>	<b>71 252,74</b>	<b>220 491,19</b>
	<b>Pour information</b>			<b>31 029,40</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			<b>31 029,40</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## AR Prefecture

## II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

Reçu le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

## 2 – Titres emis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 496,05		4 496,05
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 499,53		4 499,53
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	169 559,00		169 559,00
74	Dotations et participations	42 193,77		42 193,77
75	Autres produits de gestion courante	91 843,54	0,00	91 843,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	304 894,35	0,00	304 894,35
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>617 486,24</b>	<b>0,00</b>	<b>617 486,24</b>
	<b>Pour information</b>			<b>67 861,86</b>
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	22 961,00	0,00	22 961,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	250 000,00		250 000,00
13	Subventions d'investissement	92 918,51	0,00	92 918,51
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	931 007,00	0,00	931 007,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	71 252,74	71 252,74
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		746,00	746,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>1 296 886,51</b>	<b>71 998,74</b>	<b>1 368 885,25</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## AR Prefecture

006-21060143-2022-02-DE

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Publié le 13/04/2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>119 067,11</b>	<b>91 766,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 301,00</b>
60221	Combustibles et carburants	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60611	Eau et assainissement	3 000,00	1 406,15	0,00	0,00	1 593,85
60612	Energie - Electricité	9 300,00	6 609,73	0,00	0,00	2 690,27
60621	Combustibles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60622	Carburants	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 500,00	1 038,51	0,00	0,00	1 461,49
60631	Fournitures d'entretien	200,00	149,11	0,00	0,00	50,89
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	2 485,68	0,00	0,00	14,32
60633	Fournitures de voirie	0,00	470,40	0,00	0,00	-470,40
6064	Fournitures administratives	500,00	425,74	0,00	0,00	74,26
6068	Autres matières et fournitures	500,00	310,74	0,00	0,00	189,26
611	Contrats de prestations de services	29 550,00	12 929,75	0,00	0,00	16 620,25
6135	Locations mobilières	6 500,00	7 117,58	0,00	0,00	-617,58
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	1 610,00	0,00	0,00	390,00
61524	Entretien bois et forêts	2 730,00	2 105,46	0,00	0,00	624,54
6156	Maintenance	4 000,00	3 861,54	0,00	0,00	138,46
6161	Multirisques	2 674,20	2 674,20	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	2 662,93	2 662,93	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	440,00	302,00	0,00	0,00	138,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	187,50	0,00	0,00	312,50
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	28,00	0,00	0,00	-28,00
6226	Honoraires	3 000,00	405,20	0,00	0,00	2 594,80
6228	Divers	200,00	859,30	0,00	0,00	-659,30
6231	Annonces et insertions	1 900,00	1 147,27	0,00	0,00	752,73
6232	Fêtes et cérémonies	4 200,00	2 388,27	0,00	0,00	1 811,73
6256	Missions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	749,98	592,39	0,00	0,00	157,59
6262	Frais de télécommunications	3 600,00	2 677,37	0,00	0,00	922,63
627	Services bancaires et assimilés	10,00	1 207,10	0,00	0,00	-1 197,10
6281	Concours divers (cotisations)	1 450,00	1 078,71	0,00	0,00	371,29
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	3 000,00	4 159,96	0,00	0,00	-1 159,96
62878	Remb. frais à d'autres organismes	13 200,00	15 734,52	0,00	0,00	-2 534,52
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	261,00	0,00	0,00	739,00
63512	Taxes foncières	15 200,00	14 880,00	0,00	0,00	320,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>77 600,00</b>	<b>77 075,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>524,19</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	45,05	0,00	0,00	4,95
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 000,00	1 037,10	0,00	0,00	-37,10
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	159,22	0,00	0,00	40,78
6411	Personnel titulaire	53 700,00	53 687,55	0,00	0,00	12,45
6415	Indemnité inflation	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	1 300,00	1 129,78	0,00	0,00	170,22
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 900,00	7 567,12	0,00	0,00	332,88
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 700,00	12 621,81	0,00	0,00	78,19
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	47,07	0,00	0,00	-47,07
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	450,00	427,00	0,00	0,00	23,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	100,00	154,11	0,00	0,00	-54,11
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>26 175,00</b>	<b>24 942,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 233,00</b>
739221	FNGIR	24 085,00	24 085,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 020,00	857,00	0,00	0,00	163,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	1 070,00	0,00	0,00	0,00	1 070,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>39 278,57</b>	<b>39 081,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>196,78</b>
6531	Indemnités	17 010,00	17 180,94	0,00	0,00	-170,94
6533	Cotisations de retraite	1 400,00	1 199,70	0,00	0,00	200,30
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	2 500,00	2 470,96	0,00	0,00	29,04
6535	Formation	200,00	175,00	0,00	0,00	25,00
6553	Service d'incendie	1 603,24	1 603,24	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	4 500,00	4 751,90	0,00	0,00	-251,90
657362	Subv. fonct. CCAS	11 500,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	365,33	0,05	0,00	0,00	365,28
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>		<b>262 120,68</b>	<b>232 865,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 254,97</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>8 850,00</b>	<b>8 801,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48,73</b>

AR Prefecture

Chap/ art (1)	Libellé (1) 006-210601563-202304 Reçu le 13/04/2023 Publié le 13/04/2023	Credits_04_2023_02-DE		Credits employés (ou restant à employer)		Credits annulés
		Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 850,00	8 801,27	0,00	0,00	48,73
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>3 050,00</b>	<b>98,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 951,58</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	98,42	0,00	0,00	2 901,58
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>274 020,68</b>	<b>241 765,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 255,28</b>
023	Virement à la section d'investissement	115 974,90	0,00			115 974,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	746,50	746,00			0,50
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	746,50	746,00			0,50
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>116 721,40</b>	<b>746,00</b>			<b>115 975,40</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>116 721,40</b>	<b>746,00</b>			<b>115 975,40</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>390 742,08</b>	<b>242 511,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148 230,68</b>
Pour information		0,00				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## AR Prefecture

006-210601113-2022-115-102-DE	<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>		<b>A2</b>

Publié le 13/04/2023

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>200,00</b>	<b>4 496,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 296,05</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	4 496,05	0,00	0,00	-4 496,05
6459	Rembours charges SS et prévoyance	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>12 895,00</b>	<b>4 499,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 395,47</b>
7023	Menus produits forestiers	1 500,00	3 295,00	0,00	0,00	-1 795,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	8 895,00	133,38	0,00	0,00	8 761,62
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 500,00	1 071,15	0,00	0,00	1 428,85
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>152 042,00</b>	<b>169 559,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 517,00</b>
73111	Impôts directs locaux	86 000,00	90 272,00	0,00	0,00	-4 272,00
73211	Attribution de compensation	7 289,00	7 289,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	16 253,00	16 253,00	0,00	0,00	0,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	42 500,00	55 745,00	0,00	0,00	-13 245,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>44 397,62</b>	<b>42 193,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 203,85</b>
7411	Dotation forfaitaire	8 722,00	7 367,00	0,00	0,00	1 355,00
74121	Dotation de solidarité rurale	10 542,00	10 739,00	0,00	0,00	-197,00
742	Dot. aux élus locaux	6 054,00	6 062,00	0,00	0,00	-8,00
744	FCTVA	50,00	93,00	0,00	0,00	-43,00
74718	Autres participations Etat	0,00	790,62	0,00	0,00	-790,62
7473	Participat° Départements	9 000,00	8 000,00	0,00	0,00	1 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	469,65	0,00	0,00	-469,65
74832	Attribution du fonds départemental TP	4 000,00	4 104,00	0,00	0,00	-104,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 900,00	3 876,50	0,00	0,00	2 023,50
748388	Autres	0,00	171,00	0,00	0,00	-171,00
7484	Dotation de recensement	0,00	521,00	0,00	0,00	-521,00
7488	Autres attributions et participations	129,62	0,00	0,00	0,00	129,62
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>81 245,60</b>	<b>91 843,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 597,94</b>
752	Revenus des immeubles	81 205,60	91 692,43	0,00	0,00	-10 486,83
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	30,00	147,60	0,00	0,00	-117,60
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	3,51	0,00	0,00	6,49
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>290 780,22</b>	<b>312 591,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 811,67</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>32 100,00</b>	<b>304 894,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-272 794,35</b>
7713	Libéralités reçues	29 100,00	54 398,00	0,00	0,00	-25 298,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	250 496,35	0,00	0,00	-250 496,35
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>322 880,22</b>	<b>617 486,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-294 606,02</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>322 880,22</b>	<b>617 486,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-294 606,02</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>67 861,86</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**AR Prefecture**

006-210601563-20230411-06\_04\_2023\_02-DE  
Reçu le 13/04/2023  
Publié le 13/04/2023



## AR Prefecture

006-21060143-2022-02-DE

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Publié le 13/04/2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	516 994,00	56 840,84	50 000,00	410 153,16
2111	Terrains nus	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
2115	Terrains bâtis	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
2138	Autres constructions	357 094,00	25 657,52	0,00	331 436,48
21531	Réseaux d'adduction d'eau	100 000,00	29 832,00	0,00	70 168,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	789,00	0,00	-789,00
2188	Autres immobilisations corporelles	400,00	562,32	0,00	-162,32
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14 (2)	1 053 000,00	54 014,49	250 000,00	748 985,51
Total des dépenses d'équipement		1 569 994,00	110 855,33	300 000,00	1 159 138,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 000,00	38 383,12	0,00	2 616,88
1641	Emprunts en euros	40 000,00	37 818,09	0,00	2 181,91
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	565,03	0,00	434,97
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		41 000,00	38 383,12	0,00	2 616,88
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 610 994,00</b>	<b>149 238,45</b>	<b>300 000,00</b>	<b>1 161 755,55</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	71 252,74	71 252,74		0,00
2138	Autres constructions	37 630,80	37 630,80		0,00
2313	Constructions	33 621,94	33 621,94		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>71 252,74</b>	<b>71 252,74</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 682 246,74</b>	<b>220 491,19</b>	<b>300 000,00</b>	<b>1 161 755,55</b>
Pour information		31 029,40			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## AR Prefecture

006-210601113-2022-05-02-DE  
**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**  
 Publié le 13/04/2023

III  
 B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	324 302,00	92 918,51	115 375,00	116 008,49
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	68 307,00	59 507,27	0,00	8 799,73
1322	Subv. non transf. Régions	15 375,00	0,00	15 375,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	15 308,00	26 567,24	0,00	-11 259,24
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	225 312,00	6 844,00	100 000,00	118 468,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	930 000,00	929 960,00	0,00	40,00
1641	Emprunts en euros	930 000,00	929 960,00	0,00	40,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 254 302,00</b>	<b>1 022 878,51</b>	<b>115 375,00</b>	<b>116 048,49</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	270 000,00	272 961,00	0,00	-2 961,00
10222	FCTVA	20 000,00	22 961,00	0,00	-2 961,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 047,00	0,00	-47,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>271 000,00</b>	<b>274 008,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 008,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 525 302,00</b>	<b>1 296 886,51</b>	<b>115 375,00</b>	<b>113 040,49</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	115 974,90			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	746,50	746,00		0,50
280422	Privé : Bâtiments, installations	746,50	746,00		0,50
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>116 721,40</b>	<b>746,00</b>		<b>115 975,40</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	71 252,74	71 252,74		0,00
2031	Frais d'études	71 252,74	71 252,74		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>187 974,14</b>	<b>71 998,74</b>		<b>115 975,40</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 713 276,14</b>	<b>1 368 885,25</b>	<b>115 375,00</b>	<b>229 015,89</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## AR Prefecture

006-21060113-2022-10-54	<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	02-DE
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>III</b>
		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)**  
**LIBELLE : REHABILITATION BELLA VISTA**

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 053 000,00</b>	<b>A 54 014,49</b>	<b>250 000,00</b>	<b>748 985,51</b>	<b>B 104 099,54</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 053 000,00	54 014,49	250 000,00	748 985,51	104 099,54
2132	Immeubles de rapport	1 053 000,00	0,00	0,00	1 053 000,00	50 085,05
2138	Autres constructions	0,00	54 014,49	250 000,00	-304 014,49	54 014,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-54 014,49</b>	<b>D - B</b>	<b>-104 099,54</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					704 585,00									
1641 Emprunts en euros (total)					704 585,00									
00600049243	CREDIT AGRICOLE				95 000,00	F		1,520	3,620		A	P	O	A-1
00600724866	CREDIT AGRICOLE				27 000,00	F		1,740	1,740		T	P	O	A-1
00602020609	CREDIT AGRICOLE	21/03/2019	21/06/2019	21/06/2019	120 000,00	F		1,170	1,170		T	P	O	A-1
00603403462	CREDIT AGRICOLE	05/06/2022	10/06/2022	05/09/2022	154 960,00	R		1,260	1,260		T	P	O	A-1
5049331	CDC DFE FIDELIO				240 625,00	F		2,900	2,900		T	C	O	A-1
69413	CDC DFE FIDELIO	06/10/2017	10/10/2017	01/05/2018	67 000,00	F		0,000	1,690		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
2022_01					0,00	F		0,000	0,000		X	X	O	A-1
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

**MAIRIE DE VENANSON - BUDGET DE LA COMMUNE - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>704 585,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		443 342,69					37 818,09	6 467,34	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		443 342,69					37 818,09	6 467,34	0,00	0,00
00600049243		0,00	A-1	12 044,11	2,00	F		3,620	5 756,85	358,08	0,00	0,00
00600724866		0,00	A-1	10 869,67	5,00	F		1,740	2 052,35	211,44	0,00	0,00
00602020609		0,00	A-1	76 634,52	6,00	F		1,170	11 750,52	982,68	0,00	0,00
00603403462		0,00	A-1	149 822,06	39,00	R		1,260	3 424,72	955,36	0,00	0,00
5049331		0,00	A-1	141 666,66	11,00	F		2,900	11 805,56	3 036,87	0,00	0,00
69413		0,00	A-1	52 305,67	15,00	F		1,690	3 028,09	922,91	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
2022_01		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**MAIRIE DE VENANSON - BUDGET DE LA COMMUNE - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>443 342,69</b>					<b>37 818,09</b>	<b>6 467,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	443 342,69	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

**A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
<b>Total</b>												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.8</b>

**A2.8 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l’origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l’exercice	Annuité payée au cours de l’exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d’émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

	<p>006-210601563-2023-04-13-2023-02-DE                  11/04/2023                  Publie le 13/04/2023</p>	<p><b>IV</b></p>
<p><b>ELEMENTS DU BILAN</b></p>	<p><b>ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b></p>	<p><b>IV</b> <b>A2.9</b></p>

**A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>AR Prefecture</b>		
006-210601563-202304023_02-DE	<b>IV ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Reçu le 13/04/2023 Publié le 13/04/2023 <b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>		<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	





**AR Prefecture**  
**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES**

006-210601563-202304-23_02-DE	<b>IV</b>
Reçu le 13/04/2023 Publié le 13/04/2023	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>136 721,40</b>	<b>23 707,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>20 000,00</b>	<b>22 961,00</b>
10222	FCTVA	20 000,00	22 961,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>116 721,40</b>	<b>746,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280422	Privé : Bâtiments, installations	746,50	746,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	115 974,90	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>23 707,00</b>	<b>115 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>389 082,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 368 847,49</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 389 082,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3) 20 234,51</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>AR Prefecture</b>		
006-210601563-202304-01-23_02-DE	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES</b>		<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>				
06/02/2015	BELLA VISTA	54 014,49	0,00	0
31/01/2022	ECLAIRAGE JEU DE BOULES	213,60	0,00	0
21/04/2022	OUTILLAGE	789,00	0,00	0
15/06/2022	EXTINCTEUR REMPLACEMENT	281,16	0,00	0
24/06/2022	REPLACEMENT EXTINCTEURS	281,16	0,00	0
24/06/2022	REPARATION CLOCHER BODET	20 834,72	0,00	0
14/12/2022	TRAVAUX SUR CORDE BAOUS	3 150,00	0,00	0
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>				
		0,00	0,00	0
<b>Mise à disposition</b>				
		0,00	0,00	0
<b>Affectation</b>				
		0,00	0,00	0
<b>Mises en concession ou affermage</b>				
		0,00	0,00	0
<b>Divers</b>				
		0,00	0,00	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>79 564,13</b>	<b>0,00</b>	

<b>AR Prefecture</b>
<b>IV - ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b>

	006-210601563-2023-04-01-23_02-DE Reçu le 13/04/2023 Publié le 13/04/2023	<b>IV</b>
		<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>AR Prefecture</b>
<b>IV-ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>

	<b>IV</b>
	<b>A10.4</b>

**A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux		0,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit		0,00	0,00	0
Mise à disposition		0,00	0,00	0
Affectation		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage		0,00	0,00	0
Divers		0,00	0,00	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>AR Prefecture</b>		
<b>IV - ANNEXES</b>	006-210601563-20230413-01-23_02-DE	<b>IV</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.5</b>

**A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AR Prefecture

006-210601563-2023-04-23 02-DE		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	IV B1.2

## B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>617 486,24</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR Prefecture

006-210601563-2020-11-AR-2023-02-DE	<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>		<b>D1</b>

Publié le 13/04/2023

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	21,97	0,00	21,97	0,00	59 165,00	0,00
TFPNB	19,17	0,00	19,17	0,00	5 099,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>41,14</b>	<b>0,00</b>			<b>64 264,00</b>	<b>0,00</b>

## AR Prefecture

006-210601563-2023-04-13-AR-ANNEXES-23_02-DE	IV
Reçu le 13/04/2023	D2
Publié le 13/04/2023	

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 9  
 Nombre de suffrages exprimés : 10  
 VOTES :  
 Pour : 9  
 Contre : 0  
 Abstentions : 1

Date de convocation : 03/04/2023

Présenté par (1) Le Maire.  
 A VENANSON, le 07/04/2023  
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire.  
 A Venanson, le 07/04/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AURIC Guy	
BELTRAMONE Désiré	
CIVALIER Pierre	
GRILLI René	
GULLI Anne-Marie	
MORES Michèle	
PLENT Christian	
SCIABONI Christelle	
STEFANINI Georges	
VAUCHEREY Vanessa	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Venanson, le 07/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.